|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réflexion 6 – Identifier les risques encourus pour non respect des obligations légales | | |
| **Durée** : 15’ | *Homme avec un remplissage uniouDeux hommes avec un remplissage uni* | **Source** |

**Travail à faire**

À l'aide des **documents 1 et 2**, répondez aux questions suivantes :

1. Quelle est la source de la RGPD ?
2. Quelle est sa finalité ?
3. Quels sont les risques pour l'entreprise en cas de non-respect de la RGPD ?
4. Quel est le risque encouru pour défaut de sécurité des informations nominatives ?

**Doc. 1  Nouveau règlement européen : objectifs principaux et sanctions**

*Source : https://donnees-rgpd.fr/*

## Quels sont les objectifs du règlement européen ?

Ce texte comporte trois objectifs principaux, le principal étant **la préservation des droits de chacun sur ses données personnelles.**

Le nouveau règlement vise également à **homogénéiser la législation et la réglementation au sein des 28 pays de l’Union européenne.**Le RGPD sera d’application direct au sein de chaque pays membre.

En outre, la loi entend **responsabiliser chaque individu en ce qui concerne le traitement des données sensibles**.

L’Union Européenne entend bien faire respecter ces objectifs par le biais de****sanctions plutôt dissuasives**.**

### Les sanctions en cas d’infraction

En effet, **le nouveau règlement européen prévoit d’importantes amendes administratives**envers les responsables de traitement et les sous-traitants en cas de manquement à leurs obligations.

Les autorités « chef de file » telle que la CNIL pourront tout d’abord**prononcer un avertissement à l’entreprise**retardataire. Si ce rappel à l’ordre ne suffit pas, **l‘entreprise sera alors mise en demeure.**

**Le traitement des données personnelles pourra être également limité ou bien totalement interrompu.**Les autorités auront également le pouvoir de **rectifier ou d’effacer les données en question.**

Le montant de l’amende administrative **varie en fonction de différents paramètres** (nature, gravité de la fraude…). **et pourra atteindre les 20 000 000 euros, ou dans le cas d’une multinationale, 4% de son chiffre d’affaires mondial total du dernier exercice.**

Enfin, **de telles sanctions auraient des conséquences désastreuses sur la réputation de l’entreprise** qui risquerait de perdre à la fois son image de marque et ses clients.

### En conclusion

[…]

Pour rappel, ce nouveau texte inclut entre autres obligations la tenue d’un registre, la désignation d’un DPO\* et la sécurisation des données sensibles.

**\* DPO = Délégué à la protection des données**

**Doc. 2  Article 226.17 du code pénal**

…le fait de procéder ou de faire procéder à un traitement automatisé d'informations nominatives **sans prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité de ces informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende**

Ces sanctions s'appliquent au Directeur de l'organisme en qualité de représentant de la personne morale à charge pour lui de se retourner contre le ou les auteurs de l'infraction.

**Réponses**

1. Quelle est la source de la RGPD ?
2. Quelle est sa finalité ?
3. Quels sont les risques pour l'entreprise en cas de non-respect de la RGPD ?
4. Trouvez quel est le risque encouru pour défaut de sécurité des informations nominatives ?